

# LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 18 AVR. 2012

Courrier arrivé le

19 AVR. 2012

Monsieur le Président,

A travers votre pétition, mais également lors de l'échange qui s'est récemment tenu au QG de campagne de Nicolas SARKOZY, entre une délégation des anciens exploitants agricoles et le député du Bas-Rhin, Antoine HERTH, vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur la revalorisation des retraites agricoles, ainsi que sur le maintien et la qualité des services de santé sur notre territoire. Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de vos messages et qu'il souhaitait vous remercier pour votre initiative.

Nicolas SARKOZY est parfaitement conscient que c'est grâce à l'histoire agricole de notre pays et au travail des agriculteurs d'hier et d'aujourd'hui que la France est une puissance de premier rang mondial dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Parce que l'agriculture joue un rôle majeur dans notre économie et la vitalité de nos territoires ruraux, Nicolas SARKOZY a souhaité mettre en œuvre une politique ambitieuse pour soutenir et renforcer la compétitivité de ce secteur fondamental pour notre pays.

Ainsi, alors que l'agriculture était touchée par la crise, un plan exceptionnel de soutien a été mis en place à l'automne 2009, comprenant 1,8 milliard d'euros de prêts bonifiés et 650 millions d'euros d'aides. Par ailleurs, depuis cinq ans et avec l'adoption de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (27 juillet 2010), le renforcement de la compétitivité de l'agriculture française a été au cœur de la politique conduite par Nicolas SARKOZY. Je pense à la contractualisation qui donne plus de visibilité aux agriculteurs sur leurs revenus ou encore au renforcement des organisations interprofessionnelles. Enfin, parce que Nicolas SARKOZY sait combien les charges pèsent sur les agriculteurs, le coût du travail agricole a été allégé de 710 millions d'euros pour les travailleurs occasionnels et permanents. Dans la même perspective, Nicolas SARKOZY a souhaité la suppression des cotisations patronales familiales pour les salaires compris entre un Smic et 2,4 Smic. 98% des contrats agricoles à durée indéterminée bénéficieront donc désormais d'allègements de charges.

S'agissant des retraites agricoles, Nicolas SARKOZY a mené une politique volontariste afin de les revaloriser.

Jean-Paul BIZIEN  
Président  
Section nationale des anciens exploitants agricoles  
11 rue de la Baume  
75008 PARIS

Cette revalorisation des pensions agricoles, comme Nicolas SARKOZY s'y était engagée, s'est notamment traduite par la création, dès 2009, d'un minimum de pension pour les retraités du régime non-salarié agricole.

Par ailleurs, les conditions pour bénéficier d'une revalorisation ont fait l'objet d'un assouplissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Tout d'abord, la condition de durée d'assurance dans le régime non salarié agricole pour bénéficier du dispositif de majoration a été abaissée de 22,5 à 17,5 années. Ensuite, la condition de durée minimale d'affiliation dans le statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole pour bénéficier du montant minimum de pension le plus élevé a été supprimée. Cette mesure d'équité, applicable aux pensions dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, est plus particulièrement favorable aux femmes qui sont devenues chef d'exploitation après avoir occupé le statut de collaborateur d'exploitation, puisqu'elle concernera 78 000 personnes, dont 85 % de femmes.

Cet effort majeur a été poursuivi dans le cadre de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et qui comporte notamment deux mesures importantes destinées à répondre aux préoccupations des retraités de l'agriculture. En premier lieu, la loi a étendu le champ d'application du régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles aux collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole ainsi qu'aux aides familiaux. Leur affiliation donne lieu, depuis le 1er janvier 2011, à une cotisation forfaitaire à la charge du chef d'exploitation. En second lieu, afin de remédier aux situations de grande pauvreté essentiellement dues aux carrières incomplètes, et pour faciliter l'accès des agriculteurs au minimum vieillesse, Nicolas SARKOZY a souhaité que la loi exclue désormais le capital d'exploitation agricole, ainsi que l'ensemble des bâtiments qui en sont indissociables, de l'assiette du recouvrement sur succession de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Conformément à la loi portant réforme des retraites et voulue par Nicolas SARKOZY, le Gouvernement finalise un rapport sur les conditions dans lesquelles la pension de retraite de base des non-salariés agricoles pourrait être calculée par application des vingt-cinq meilleures années, comme vous l'appellez de vos vœux.

Je tenais à souligner que d'autres mesures ont été prises au profit de l'ensemble des retraités depuis le début du quinquennat. Ainsi, conformément à l'engagement de Nicolas SARKOZY d'améliorer le niveau de vie des personnes retraitées, les pensions de réversion des régimes de base ont été revalorisées de 11 % pour les veuves les plus modestes et le montant de l'ASPA versée aux personnes seules a été revalorisé de 25 % sur l'ensemble de la législature.

Vous évoquez également le maintien et la qualité des services de santé sur notre territoire. Nicolas SARKOZY sait qu'il s'agit d'une de vos préoccupations. Il y a apporté et continuera d'y apporter une attention particulière.

Concernant les services de santé, Nicolas SARKOZY a mis en œuvre une politique d'accès aux soins particulièrement active. Celle-ci repose notamment sur la création de 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur l'ensemble de notre territoire. Par ailleurs, une allocation mensuelle est versée aux étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans les zones sous-denses. Ces mesures commencent à porter leurs fruits puisque l'offre de structures dans les territoires ruraux a augmenté de 50% ces deux dernières années et que depuis un an, il y a plus d'installations que de départs en retraite dans ces zones. Enfin, Nicolas SARKOZY

a souhaité relever le plafond de ressource et le montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour en faire bénéficier plus d'un million de Français. La convention signée avec les médecins en juillet dernier apporte une réponse équilibrée à la question des dépassements d'honoraires. Nicolas SARKOZY restera vigilant pour que les inégalités financières et géographiques ne soient pas des obstacles pour l'accès aux soins.

Par ailleurs, face à l'enjeu que représente la dépendance et malgré le contexte budgétaire contraint, l'effort public en direction des personnes âgées dépendantes a représenté 25 milliards d'euros en 2011. De plus, le plan Alzheimer a conduit à mobiliser 1,5 milliard d'euros supplémentaires et chaque année, depuis 2007, nous créons 7 500 places nouvelles au sein des Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cet effort va s'accroître en 2012 puisque nous investirons 400 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la prise en charge de nos aînés.

Enfin, comme Nicolas SARKOZY s'y était engagé, en 2012, la création d'un fonds en faveur des services à domicile sera doté de 50 millions d'euros, pris sur le budget de l'Etat, afin de permettre d'accompagner la restructuration des services d'aide à domicile pour qu'ils retrouvent les conditions d'un équilibre financier.

Comme vous pouvez le constater, malgré la crise, Nicolas SARKOZY a revalorisé les retraites agricoles, modernisé l'agriculture et soutenu le maintien et la qualité des services de santé sur notre territoire. Animé d'une profonde détermination sur ces questions, Nicolas SARKOZY poursuivra son action parce que négliger l'agriculture et ceux et celles qui la font vivre, ce serait négliger la France.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT  
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY